



Demain la Terre Un collectif pour les démarches RSE

L'association Demain La Terre, lancée en 2004, s'affirme désormais comme partenaire RSE de la filière fruits, légumes et pommes de terre. Elle publie son nouveau référentiel, structuré de manière à en faire un véritable outil de pilotage RSE pour ses 26 entreprises adhérentes.



Les entreprises adhérentes ont fêté le nouveau référentiel le 24 février dernier à Paris.

Demain la Terre est une association de producteurs de fruits, légumes et pommes de terre, créée en 2004 dans l'optique de fédérer des entreprises qui veulent penser, expérimenter et développer une agriculture d'avenir, au cœur de la transition agricole. L'association a développé son propre cahier des charges, la charte Demain la Terre®, qui vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de l'engagement des producteurs, axée sur trois priorités: la santé, la qualité et le respect des hommes et de l'environnement.

« C'est ce qui nous a plu dès le départ, se rappelle Sandrine Tual, directrice marketing de PomLiberty membre depuis 2017. La démarche Demain la Terre était à l'époque la plus globale, le label prenant en compte la dimension humaine et sociale, au-delà de la dimension agronomique. » Les entreprises adhérentes menaient parallèlement des démarches de certification, comme l'IFS pour les stations et l'HVE pour les fermes. Parallèlement, l'équipe d'animation Demain la Terre travaillait sur la visibilité du label par le marquage des produits, par de la présence dans les salons et en télévision (participations à Top Chef...). L'association a également établi des partenariats avec les grossistes et détaillants pour faire valoir les pratiques de ses adhérents, elle s'est ouverte aux citoyens, institutions, ONG...

« Nos adhérents se sont approprié petit à petit les questions de RSE et parallèlement, nos clients à l'aval ont été

poussés par la réglementation grandissante à entamer leur propre RSE. Comme elle s'appuie largement sur les produits qu'ils distribuent, ils sont demandeurs. Demain la Terre a donc effectué progressivement sa mutation de l'agriculture durable vers la RSE » explique Marianne Naudin, recrutée il y a un an chez Demain la Terre pour cette mission.

Aussi, ces derniers mois ont vu un travail collectif de modernisation et de renforcement du référentiel global Demain la Terre, pour en faire un véritable outil de pilotage RSE, autour de 4 grands piliers :

- Piloter avec transparence (gouvernance)
- Faire société
- Valoriser l'Humain
- S'allier au vivant.

Le réseau DLT ayant beaucoup grossi et comptant différentes formes d'entreprises parmi ses 26 adhérents, il fallait clarifier le périmètre du référentiel. Désormais, une partie s'applique à la production et une partie à l'adhérent, avec ou sans station de conditionnement. Le référentiel est décliné par système de production : système pleine terre, culture pérenne ou serre. La digitalisation générale des résultats d'audits des adhérents permet de faire remonter et de consolider les indicateurs issus des référentiels. →



La RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) de plus en plus encadrée

La notion de responsabilité des entreprises apparaît dès le XIX^{ème} siècle comme conception morale de la relation de l'entreprise avec la société. Elle se diffuse dans le milieu entrepreneurial à partir des années 1950 et, dans les années 1980, la prise de conscience dans la société civile de l'impact des activités des entreprises sur l'environnement, favorisé par les grandes catastrophes industrielles et environnementales, voire sociales, de cette période, font naître le courant d'une performance multidimensionnelle, avec une responsabilité sociétale et environnementale.



Le label DLT insiste sur les pratiques RH justes et inclusives.

Dans les années 1990, les États vont commencer à réglementer sur le sujet. En France, la loi relative aux nouvelles régulations économiques, dite loi NRE, promulguée en 2001,

est le premier texte obligeant les entreprises à rendre publiques des informations de performance en rapport avec le développement durable.

Devoir de vigilance CSDDD, reporting financier durable CSRD, les réglementations successives introduites ces dernières années ont cependant été modérées par la loi de simplification réglementaire au service des entreprises européennes.

La directive Omnibus publiée le 26 février 2026 réduit le champ d'application aux très grandes entreprises, simplifie et retarde la mise en œuvre du reporting. Mais la tendance est maintenue.



CULTIVER LA CONFIANCE
NOURRIR L'AVENIR

LUCAS
LEMAIRE 

03 20 03 95 00
contact@lucaslemaire.com
94 chemin des Husserons
59126 Linselles, France



**AB Texel France,
le spécialiste du
transport de pommes de
terre en vrac et en palox.**

AB Texel France
17a, Rue du Vertuquet
59960 Neuville-en-Ferrain
France

T: +33 3 20 01 50 94
E: planning@abtexel.fr
www.abtexel.com



Le 24 février dernier, au cours d'une journée organisée à Paris, la nouvelle version du référentiel RSE global Demain la Terre, a été présentée à l'ensemble des adhérents. Un nouveau logo DLT a été dévoilé.

« Aujourd'hui, nos nouvelles ambitions sont de remettre les fruits et légumes au cœur de la transition agricole, en faisant de Demain la Terre "le" partenaire RSE fruits et légumes » a déclaré le président Geoffroy Cormorèche.



L'avenir de l'alimentation passe par des producteurs engagés, dans des entreprises robustes capables de nourrir durablement les populations tout en respectant les ressources naturelles, les écosystèmes, les équilibres sociaux et la vitalité des territoires. Pour une véritable démarche RSE, il fallait embarquer les salariés, moderniser notre référentiel en impliquant des experts chargés de nous challenger. Et enfin, il faut être plus transparents pour démontrer la réalité de nos engagements ».

Trois entreprises pilotes ont déjà été labellisées sur la nouvelle version : Cormorèche, Ferme de Fontenay et Culture Pom, récemment engagée.

Nouveaux engagements du référentiel

« Plusieurs critères engageants ont été précisés ou ajoutés, sur un total de 84. C'est beaucoup, mais nécessaire a précisé Marianne Naudin. Pour chacun d'entre eux, il y a trois niveaux d'exigence, engagement, approfondissement, maturité »

Parmi les nouveaux critères engageants, l'accent a été mis sur le pilier transverse de la gouvernance des entreprises adhérentes. Chargée de la structuration de la stratégie RSE, l'équipe dirigeante doit parvenir à prioriser les enjeux qui ont l'impact le plus fort sur leur entreprise, par exemple le risque climat, et à l'inverse, l'impact de l'entreprise sur les enjeux environnementaux.

Le pilier "s'allier au vivant" recouvre la réduction des pesticides, la gestion de l'eau, la santé des sols, la biodiversité, la réduction et la valorisation des déchets. Dans ce pilier, l'analyse du risque "eau" a été ajoutée à moyen terme sur le territoire de l'entreprise, introduisant la notion d'hydrologie régénérative.

Il y a également un recentrage sur la thématique agriculture régénératrice, en faisant un focus sur la biodiversité.

« Par exemple, nous évaluons nos 374 producteurs labellisés ceux qui ont 10 % de leur surface totale en infrastructures agroécologiques, avec un objectif de 100 % » a cité un des référents techniques. La question de la mesure de la biodiversité dans les sols a été posée: « Plus un écosystème est riche, plus il est robuste. L'élément central est la quantité de MO dans les sols en fonction du taux d'argile. Donc, le rapport taux de MO/taux d'argile est notre indicateur.



On l'améliore en stockant plus de carbone, ce qui fait rebondir sur les engrais verts » a répondu le référent. « Ce qui nous différencie le plus des autres labels agricoles, c'est la partie

sociale, le travail sur des pratiques RH justes et inclusives. Notre label cherche à valoriser l'engagement à faire société, a ajouté Marianne Naudin. Par exemple, pour les entreprises qui ont des apporteurs, nous avons introduit la notion de durée. Au niveau 1, l'apporteur et l'entreprise s'engagent pour un contrat d'un an. Au niveau 2, c'est un engagement de 2 ans avec la mise en place d'un accompagnement technique. Au niveau 3, l'idée est que l'adhérent aide financièrement ses producteurs à investir dans l'agroécologie. »

Plusieurs niveaux de contrôle

La mise au point du nouveau référentiel a été réalisée par l'équipe de DLT assistée par 10 adhérents référents qui constituent la "commission référentiel" et apportent une expertise dans les 3 systèmes. Par ailleurs, l'ancien comité de contrôle constitué de "sages" devient un comité stratégique RSE qui aura un droit de regard. « Parallèlement, nous avons un partenariat avec trois organismes certificateurs qui ont la mission de réaliser des plans de contrôle. Deux sont français, Control Union et Certis et le troisième est suisse, ProCert. Les audits ont lieu tous les ans pour toutes les entreprises adhérentes, et chaque année sur 33 % des stations et sur Racine carrée du nombre de producteurs. »

Une des questions qui alimentent encore les réflexions de DLT est la notion de progression. « Les entreprises doivent répondre à 33 % des engagements la première année, puis doivent progresser. Pour certaines entreprises présentes depuis longtemps, il y a un plafond au-delà duquel il est plus difficile d'ajouter encore des points. Nous réfléchissons à donner plutôt des paliers, accepter le maintien au-delà d'un certain niveau » confie Marianne Naudin.

Le nouveau référentiel RSE de DLT va servir à obtenir des équivalences avec d'autres référentiels: « Dernièrement, Carrefour a reconnu DLT comme démarche durable et nos produits peuvent faire partie de cette catégorie dans leur propre reporting. Cela aide nos adhérents à se faire référencer et à limiter le nombre d'audits. Depuis 4 ans, l'équipe s'est moins consacrée au BtoC mais j'ai toujours des rendez-vous avec des responsables qualité en GMS pour défendre notre label. Ce dont nous pouvons nous féliciter, c'est d'être très spécifique à ce secteur aussi divers et particulier que sont les fruits et légumes! »

Demain la Terre parie sur de nouvelles adhésions, en mettant en avant l'émulation et l'échange permis par le regroupement entre pairs, qui permet d'avancer plus vite et plus loin. « Notre volonté est de doubler le nombre d'adhérents d'ici à 2035, soit 50 adhérents, et viser les 2 Mds€ de CA cumulés » a déclaré Arnaud Le Gualès, directeur général de l'association. ✨